

Question présentée par le député :

M. Jean Batou

Date de dépôt : 20 septembre 2018

Question écrite urgente

à propos des contrats passés par l'Etat de Genève avec les sociétés de sécurité privées au cours des années 2016, 2017 et 2018

On assiste depuis plusieurs années à la privatisation d'un nombre toujours croissant de tâches de police assumées jusqu'ici par les communes et les cantons, une externalisation justifiée principalement par des soucis d'économie.

Cette évolution spectaculaire ne va pas sans poser de sérieux problèmes : transfert de tâches régaliennes au privé, gestion parfois discutable des appels d'offres, qualité des services ainsi sous-traités, formation et conditions de travail des agents privés affectés à ces tâches, etc.

Ce transfert de prérogatives de police du public au privé contribue à la formidable extension en cours du marché de la sécurité privée : en 2017, 808 sociétés spécialisées dans ce domaine comptaient un total de 20 456 employés en Suisse.

Ces deux considérations m'amènent aux questions suivantes :

- 1. Quelles sont actuellement les sociétés privées de sécurité au bénéfice d'un contrat avec l'Etat de Genève ?***
- 2. Sur quels montants porte chacun de ses contrats pour les années 2016, 2017 et 2018 ?***
- 3. Combien d'agents privés ont été engagés à la faveur des contrats passés par des sociétés de sécurité privées avec l'Etat de Genève, en 2016, 2017 et 2018 ?***
- 4. Les procédures d'appel d'offres concernant les marchés de la sécurité ont-elles des particularités par rapport aux autres procédures d'appel d'offres ?***